

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE



BOAD

Banque Ouest Africaine
de Développement



Banque Centrale des Etats
de l'Afrique de l'Ouest



La Commission

REUNION MINISTERIELLE DE CONCERTATION SUR LA FILIERE COTON DANS LA ZONE UEMOA

Ouagadougou, du 16 au 19 juin 2003

RAPPORT DES EXPERTS

(version finale)

Sur invitation de la Commission de l'UEMOA, une réunion des experts des pays membres, élargie aux pays de la CEMAC producteurs de coton (Cameroun, République Centrafricaine, Tchad), aux Ambassadeurs des pays de l'UEMOA et du Tchad à Bruxelles et à Genève, aux Organisations Intergouvernementales (CEDEAO, CMA/AOC), aux Institutions Internationales (Banque Mondiale, BAD), aux Partenaires bilatéraux, aux ONG et Associations professionnelles et autres acteurs de la filière (voir liste ci-jointe), s'est tenue du 16 au 17 juin 2003, au Centre international de Conférences « Ouaga 2000 », à Ouagadougou, Burkina Faso.

La cérémonie d'ouverture était présidée par Monsieur Moussa TOURE, Président de la Commission de l'UEMOA.

Deux discours ont marqué la cérémonie d'ouverture.

Prenant le premier la parole, Monsieur Omar FALL, Représentant du Président de la BOAD, a rappelé la place et le rôle de la filière coton dans l'économie des pays de l'espace UEMOA et évoqué les difficultés internes et externes auxquelles la filière coton est confrontée.

Il, a, par ailleurs insisté particulièrement sur les subventions massives pratiquées par les pays du Nord et les distorsions que celles-ci créent sur le marché international compromettant ainsi les efforts pour la promotion de la filière coton dans les pays de l'UEMOA.

En vue de trouver une réponse concertée à la crise actuelle du coton, la BOAD a entrepris deux études, l'une portant sur l'identification et la promotion d'unités industrielles régionales de la filière coton et l'autre sur l'élimination ou l'atténuation des effets de distorsions subies par les pays de l'UEMOA sur le marché international du coton.

Le Représentant du Président de la BOAD a conclu son propos en demandant aux participants de partager et d'enrichir les conclusions et recommandations de ces études.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Moussa TOURE, Président de la Commission de l'UEMOA, a exprimé toute sa gratitude et ses vifs remerciements aux Autorités du Burkina Faso pour toutes les facilités mises à la disposition des participants et pour la bonne organisation de la rencontre.

Poursuivant son propos, il a insisté sur le contexte de la mondialisation des économies et sur la marginalisation du continent africain, particulièrement les pays de l'UEMOA et ce, malgré les efforts déployés par ces pays pour libéraliser leurs économies et rendre le secteur du coton plus compétitif.

Il dira notamment, que les efforts pour s'ajuster aux objectifs de la libéralisation du commerce, définis par l'OMC, sont annihilés par le maintien des subventions dans certains pays développés membres de l'OMC. Ces subventions compromettent dangereusement la viabilité de la filière coton de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

A cet égard, il a invité les pays africains producteurs de coton, à coordonner leurs actions et à parler d'une seule voix, afin que la Conférence de l'OMC, prévue à Cancun (Mexique), en septembre 2003, marque le début d'un véritable processus pour amener les pays du Nord à réduire et à supprimer à terme les subventions accordées à leurs cotonculteurs.

Il a souhaité pour terminer, que la présente rencontre serve de cadre au regard des règles de l'OMC, pour asseoir un marché international de coton équitable, transparent et apte à garantir la durabilité de la filière coton en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Après avoir adopté l'ordre du jour, la réunion a entendu successivement la présentation des deux études soumises à son examen.

Première étude: Etude d'identification et de promotion d'unités industrielles régionales de la filière coton de l'UEMOA.

Cette étude a fait le diagnostic de la filière coton-textile portant notamment sur les trois constats suivants:

- le tissu industriel de l'UEMOA s'est désagrégé d'année en année pour atteindre aujourd'hui un niveau extrêmement faible;
- le bilan du développement des industries textiles de l'UEMOA, depuis 20 ans, traduit l'inefficacité des choix opérés pour développer la filière;
- une analyse du potentiel et du positionnement compétitif de la zone UEMOA sur les différents segments activités/marchés de la filière coton-textile montre que l'UEMOA dispose d'un potentiel significatif, aussi bien dans son marché régional que dans des niches importantes du marché mondial.

L'étude propose une stratégie visant à **transformer 25 % de la production du coton de la zone UEMOA à l'horizon 2010.**

Cette stratégie est déclinée en six axes :

- la création d'un fonds régional de soutien à la production et l'identification d'incitation à la transformation locale de la fibre ;
- la mise en place d'un fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie textile de l'UEMOA ;

- le lancement d'une concertation sectorielle autour de l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la compétitivité de la filière ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme régional de formation aux métiers du textile;
- la mise en place d'un dispositif régional de centres techniques textiles ;
- le lancement d'une campagne active et de promotion d'un agenda dont la mise en œuvre suppose la mobilisation de tous les acteurs : les pouvoirs publics, les institutions régionales et internationales, les investisseurs internationaux et les opérateurs économiques privés.

Deuxième étude: Etude visant l'élimination ou l'atténuation des effets de distorsions subis par les pays de l'UEMOA sur le marché international du coton.

Le diagnostic a mis l'accent sur l'importance du secteur coton et sa position stratégique dans les politiques de développement et de réduction de la pauvreté dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il a passé en revue la contribution du secteur coton dans les recettes d'exportation et la formation du PIB dans les principaux pays producteurs. Le diagnostic a, en outre, examiné le contexte international marqué principalement par les subventions des Etats Unis et de l'Union européenne, sous forme de soutien à la production, de soutien interne et de subventions à l'exportation.

L'analyse des origines et du volume de ces subventions et de leurs conséquences pour les filières coton des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, indique que les pertes de recettes d'exportation pour ces pays sont estimées à plus de 700 millions de dollars pour la période 1997-2000.

L'étude a proposé une stratégie portant sur les trois axes suivants:

- Participation aux négociations commerciales multilatérales ;
- Saisine de l'Organe de Règlement de Différends de l'OMC ;
- Recours à des mécanismes de protection contre les fluctuations de prix.

Elle a conclu sur la nécessité pour l'UEMOA de s'approprier les initiatives en cours et de définir une stratégie commune, fondée sur des alliances et la solidarité internationale.

Après un débat général sur les deux études, la réunion a constitué deux commissions.

Au terme de ses travaux, la réunion a retenu les conclusions et recommandations ci-après :

1) Au titre de l'identification et de la promotion d'unités industrielles régionales de la filière coton de l'UEMOA :

- a) Pour pouvoir mettre en œuvre la stratégie de transformation préconisée, le développement en amont de la production constitue un préalable. Sécuriser les revenus des cotonculteurs est une exigence vitale pour le développement durable de la filière coton-textile.
- b) Le positionnement des segments montre un potentiel de compétitivité pour la zone UEMOA. Le renforcement de cette compétitivité requiert la mise en œuvre de la stratégie préconisée. Le développement de l'offre de filés en constitue la première étape.
- c) La stratégie d'industrialisation prévoit une série d'actions qui vont favoriser le développement, non seulement de la filature, mais également de tout un ensemble d'autres segments.
- d) La stratégie de transformation préconisée doit permettre de dépasser la confrontation historique constatée entre égreneurs et filateurs au sujet du prix de cession du coton fibre. A cet égard, la participation des producteurs et des égreneurs au capital des structures de seconde transformation doit être encouragée.
- e) La cinquantaine de filatures prévue pour assurer un taux de transformation de 25% à l'horizon 2010 devront être idéalement réparties entre les différents bassins cotonniers de l'UEMOA. Cette répartition doit être encouragée par des mécanismes incitatifs, pour attirer l'investissement, y compris dans les zones les plus défavorisées, et non par une répartition a priori d'investissements entre les pays.
- f) La réunion a insisté sur la nécessité d'inclure l'artisanat et l'égrenage de façon explicite dans les différents programmes de l'agenda.

En outre, **la réunion a proposé l'agenda ci-après:**

Axe 1 : la mise en place d'un **fonds régional de promotion** de la production et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton (**FRPC**), en vue: (i) de sécuriser les revenus des producteurs de coton et (ii) d'attirer l'investissement privé dans la transformation de la fibre. Un tel fonds apparaît indispensable et une étude doit être réalisée dans les meilleurs délais pour analyser ses modalités de mise en œuvre. La réunion propose que les termes de références de cette étude soient élaborés en juillet 2003 et que les résultats soient disponibles au plus tard en fin 2003.

Axe 2 : la mise en place d'un **fonds régional d'investissement** pour le développement de l'industrie et de l'artisanat textile dans l'espace UEMOA (**FRIT**), en vue: (i) d'appuyer les entreprises et les producteurs potentiellement compétitifs, (ii) d'appuyer le financement des nouveaux investisseurs (financement d'investissements ou capitalisation) (iii) et de financer le développement de l'infrastructure économique de la grappe coton-textile.

La réunion se félicite du démarrage par la BOAD, en collaboration avec les autres institutions de l'UEMOA, de l'étude pour la mise en place de ce fonds. La réunion souhaite que le fonds soit effectif au cours de l'année 2004.

Axe 3 : la mise en place et le renforcement, au niveau régional et au niveau de chaque pays, d'un **cadre de concertation** autour de l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la compétitivité de la filière coton-textile.

La réunion propose dans ce cadre que les Etats membres de l'UEMOA mettent en place des plans de lutte harmonisés contre les importations frauduleuses de produits textiles. A cet égard, la réunion propose à la Commission de l'UEMOA, en rapport avec les acteurs de la filière coton-textile, notamment les industriels, d'étudier les mesures d'incitation fiscale à mettre en place, y compris la réduction de la TVA sur les produits textiles produits dans l'espace UEMOA et l'augmentation des droits de douane sur l'ensemble des textiles importés.

Par ailleurs, la réunion propose que, d'ici fin juillet 2003, il soit mis en place un comité de suivi de l'agenda et qu'il soit élaboré des termes de référence précis de la concertation sectorielle.

Axe 4 : la mise en place d'un **programme régional de formation** aux métiers du textile.

Ce programme doit couvrir l'ensemble des métiers de la filière en commençant par l'égrenage. La réunion se félicite dans ce cadre du démarrage imminent de l'étude portant sur la relance de l'ESITEX de Ségou (Mali) initiée par la commission de l'UEMOA et le Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE).

Axe 5 : la mise en place d'un dispositif régional de **centres techniques textiles** destinés à appuyer la mise à niveau technologique de la filière coton-textile.

La réunion préconise dans ce cadre le partage des ressources au niveau régional et l'émergence de centres d'excellence spécialisés.

Axe 6 : le lancement d'une campagne active de **communication** de l'agenda et de promotion de l'espace UEMOA.

La réunion se félicite de l'initiative prise par la BOAD d'organiser prochainement un forum des investisseurs, qui devra être suivi par une table ronde des bailleurs de fonds.

2) Au titre de l'élimination ou de l'atténuation des effets des distorsions subies par les pays de l'UEMOA et de la CEMAC sur le marché international du coton :

La réunion a proposé ce qui suit :

a) Concernant les négociations internationales :

- prendre toutes les dispositions d'ordre politique, financier, technique et organisationnel pour une participation effective et efficace des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre aux négociations afin d'y défendre les positions exprimées dans la soumission;
- affiner le contenu de la soumission et développer constamment un argumentaire économique, juridique et politique solide permettant de la défendre à toutes les étapes des négociations ;
- rechercher constamment des alliances au niveau de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, du continent africain, des ACP, des PMA, du Groupe 77, du groupe de Cairns, ainsi qu'au niveau des relations bilatérales.

b) S'agissant de la saisine de l'Organe de Règlement des Différends :

La saisine de l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC est retenu comme un axe d'intervention pour la défense des intérêts de l'UEMOA et de la CEMAC dans le secteur coton. Cette action peut être menée concomitamment avec les négociations multilatérales et les négociations bilatérales. Les modalités et le calendrier de la mise en œuvre de cette procédure seront arrêtés par les Etats membres de l'UEMOA au terme de la concertation ministérielle.

c) Concernant les mécanismes de protection :

La réunion a approuvé l'idée de prévoir différents mécanismes. Pour prévenir le risque de voir disparaître la filière cotonnière en Afrique Occidentale et Centrale, l'urgence est à la définition d'un mécanisme de compensation financière transitoire comme envisagé dans la soumission déposée à l'OMC. Concernant le Flex, qui est un mécanisme de stabilisation convenu entre les pays ACP et l'U.E., la réunion recommande aux Etats son application effective et l'organisation d'une évaluation de ce mécanisme en 2004. La

réunion propose également le recours aux mécanismes privés complémentaires de protection (garanties par exemple).

Par ailleurs, la réunion recommande les modalités de mise en œuvre ci-après :

- La coordination efficace des actions envisagées et la recherche d'alliances sont considérées comme des questions dont la non résolution pourrait hypothéquer le succès de l'action de défense du secteur coton.
- L'UEMOA aura en charge cette coordination au niveau de son espace, mais chaque pays devra mettre en place une coordination nationale. Ces coordinations nationales devront comprendre l'ensemble des acteurs et parties prenantes dans le dossier coton.
- Il sera nécessaire de commettre des cabinets de conseils ou des comités inter-professionnels chargés d'alimenter la réflexion, d'approfondir les analyses et de fournir les arguments aux négociateurs pour répondre à la partie adverse.
- Il convient de mobiliser l'ensemble des fonds qui existent pour la réalisation des objectifs ci-dessus.
- Il importe de soutenir en moyens humains et financiers l'action des Ambassadeurs accrédités à Genève et à Bruxelles.
- Les négociations seront menées par les Ambassadeurs accrédités à Genève et à Bruxelles.
- Après diverses propositions, il a été suggéré que l'UEMOA qui est une Union douanière, donc pouvant être accréditée à l'OMC, assure la coordination régionale.

S'agissant des acteurs

- Le travail doit d'abord être effectué au niveau national à travers les comités de coordination nationale. Une concertation permanente entre les différents ministres concernés (agriculture, commerce, finances, industrie, artisanat) et les professionnels s'avère nécessaire.
- Au niveau régional, l'UEMOA, la CMA/AOC et la CEDEAO ont déjà formulé des recommandations qui devront être rapidement mises en œuvre. Elles devront s'employer de manière concertée à la constitution d'alliances.
- Au niveau international, les Ambassadeurs accrédités à Genève et à Bruxelles devront œuvrer pour l'élargissement du champ des alliances.

- A tous les niveaux, l'implication de la société civile est requise (organisations professionnelles, associations, ONG, etc.).

Concernant la Communication,

L'appui de l'opinion publique est indispensable. Les campagnes multi media avec élaboration de différents supports sont nécessaires pour mobiliser les opinions publiques aussi bien au niveaux national qu'international.

La réunion a retenue la proposition d'élaboration et de diffusion, avant Cancùn, d'une brochure en plusieurs langues sur la question du coton.

S'agissant du calendrier

La réunion a noté que la Soumission a déjà été déposée à l'OMC. Le calendrier des actions à mener, d'ici la conférence de Cancùn, est contenu dans le plan d'actions des Ambassadeurs accrédités à Genève dont copie est ci-jointe.

**Fait à Ouagadougou
Le 17 Juin 2003
La Réunion des experts**